

PLAN PAYSAGE

BEAUJOLAIS

PLAN DE PAYSAGE
DU BEAUJOLAIS VITICOLE
**SYNTHÈSE
DU
DIAGNOSTIC**

Février 2021

Syndicat mixte du
BEAUJOLAIS

FABRIQUES Architectures Paysages / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn





1

QU'EST CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

UNE DÉMARCHE NATIONALE POUR LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

Le Plan de paysage est un outil de création de projets de territoire lancé par le Ministère de l'Écologie, à travers les DREAL comme relais opérationnel. Document de programmation non opposable, il permet d'appréhender une vision dynamique du paysage. Au travers de sa conception concertée, le plan de paysage a pour objectif d'amener un nouveau regard sur le territoire, afin que ses habitants puissent y exprimer leurs perceptions, les atouts et les faiblesses de celui-ci, ainsi que leurs désirs d'évolution.

Le Plan de paysage a pour but de partager avec les acteurs une compréhension du territoire afin de proposer des projets concertés au sein d'un programme d'actions. Il permet une synergie entre les projets et les acteurs présents et futurs, alliant les enjeux urbains et naturels.

2

OBJECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

UN PLAN PAYSAGE POUR ANTICIPER LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES DE
DEMAIN

Dans le cadre de l'**appel à projet Plan de paysage 2018 organisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire**, le Syndicat Mixte du Beaujolais a été retenu pour mettre en oeuvre cette démarche sur la partie Est du territoire du Beaujolais : le Beaujolais viticole.

Cet appel à projet a pour finalité d'**anticiper et d'accompagner les mutations paysagères de demain, par le biais d'une démarche opérationnelle**, visant la mise en oeuvre d'un plan d'actions dans les différentes politiques publiques. La spécificité d'un Plan de paysage réside dans le développement d'une vision transversale et partagée entre différents acteurs territoriaux.

En effet, les paysages du Beaujolais viticole sont aujourd'hui le **support d'une forte identité du territoire**, sur laquelle s'appuie une grande partie de la stratégie touristique, mais qui est aussi une des spécificités qui est à l'origine d'un grand intérêt pour l'installation résidentielle dans ce secteur limitrophe de l'agglomération lyonnaise. Cependant, cette identité s'appuie bien sur un élément mouvant, qui ne peut être mis sous cloche, et dont les dynamiques d'évolution actuelles posent question sur le devenir de ces paysages marqués et marquants.

UNE PRISE EN COMPTE DU TERRITOIRE DANS SON ENSEMBLE, PAR LE PRISME
DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Au travers de ce Plan de paysage, le Syndicat Mixte du Beaujolais souhaite prévoir les évolutions paysagères à venir au vu des effets du dérèglement climatique sur les paysages viticoles et des menaces pesant sur l'avenir de la profession de viticulteur en Beaujolais. Ce plan de paysage est une **occasion de placer l'agriculture et la viticulture comme un fil conducteur et permet de s'interroger sur son rôle multifonctionnel.**

3

LA STRATÉGIE DE CONCERTATION

UN DOCUMENT PROSPECTIF CO-CONSTRUIT

Le partenariat et la démarche collective sont le moteur de l'élaboration du Plan de Paysage. Sa réussite, pour sa mise en oeuvre, est fortement liée à l'implication de tous les partenaires (élus et responsables des différentes collectivités concernées, techniciens, propriétaires fonciers, associations, usagers, résidents et visiteurs...)

La stratégie de concertation développée au cours du Plan Paysage Beaujolais viticole s'est ainsi appliquée à décliner divers moyens de sollicitation des acteurs institutionnels présents sur le territoire d'étude, mais également des agriculteurs et des viticulteurs, tout comme des habitants.

C'est via des temps d'arpentages collectifs, des ateliers thématiques, des entretiens in situ, des interventions lors d'événements partenaires et de questionnaires en ligne, que le diagnostic du territoire s'est construit, à partir du recueil des paroles de chacun.

LES ATELIERS THÉMATIQUES

Le diagnostic du Plan Paysage Beaujolais s'est appuyé sur de riches échanges lors d'ateliers thématiques, permettant d'appréhender le territoire selon quatre prismes distincts :

- LES DYNAMIQUES AGRICOLES & VITICOLES
- LES DYNAMIQUES NATURELLES
- LES DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES
- LES DYNAMIQUES URBAINES

Ces ateliers ont réunis tous confondus plus d'une cinquantaine de participants, tous acteurs du territoire et impliqués d'ores et déjà dans de nombreuses démarches en faveur de la gestion des paysages. La présence des participants, leur influence respective, leur vision de l'avenir et leurs capacités à s'emparer et à porter le projet sont essentiels pour l'avenir du Plan Paysage.

In fine, l'objectif visé de cette démarche de travail est de **fédérer les acteurs autour d'une vision commune du territoire, d'actions à renforcer et de projets à développer.** Dans un second temps, ce type d'échanges permet également de **hiérarchiser et de prioriser les actions afin de bâtir un programme cohérent à court, moyen et long terme.**

Les groupes de travail thématiques ont pour objectif de consolider les enjeux par une connaissance fine du terrain et d'échanger sur les objectifs et orientations futures de gestion.

LA MÉTHODOLOGIE

- LES ENTRETIENS IN SITU AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE
- LES ARPENTAGES DU TERRITOIRE
- LE PARTENARIAT UNIVERSITAIRE
- LA RÉCUPÉRATION DE LA PAROLE HABITANTE

COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE DU PLAN DE PAYSAGE BEAUJOLAIS VITICOLE :

Alix . Anse . Amas . Bagnols-Beaujeu .
Belleville-en-Beaujolais . Belmont-d'Azergues
. Blacé . Cercié . Charentay . Charnay .
Chatillon-d'Azergues . Chazay-d'Azergues .
Chénas . Chessy-les-Mines . Chiroubles .
Cogny . Corcelles-en-Beaujolais . Denicé
. Emeringes . Fleurie . Frontenas . Gleizé .
Jullié . Julliénas . Lacenas . Lachassagne .
Lancié . Lantignié . Le Breuil . Le Perréon
. Letra . Lozanne . Lucenay . Marchamp
. Marcy . Moiré . Montmelas-Saint-Sorlin .
Morancé . Odenas . Pommiers . Porte des
Pierres Dorées . Quincié-en-Beaujolais .
Régnié-Durette . Rivolet . Saint-Etienne-
des-Ouillères . Saint-Georges-de-Reneins .
Saint-Jean-des-Vignes . Saint-Julien . Saint-
Lager . Saint-Paul . Saint-Verand . Salles-
Arbuissonnas-en-Beaujolais . Ternand .
Theizé . Val-d'Oingt . Vaux-en-Beaujolais .
Vauxrenard . Ville-sur-Jarnioux . Villié-Morgon



1.4

LE DÉROULÉ DU PLAN DE PAYSAGE

UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE

La démarche du plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages et de leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire. La **méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi faire émerger des porteurs de projets ou d'action**. Elle se décline en trois temps qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration du plan de paysage:

PHASE 1

« DÉVELOPPER UNE VISION PARTAGÉE »

Un diagnostic « vécu », co-construit et prospectif qui met en avant les enjeux du territoire

Ce diagnostic s'appuie sur une reconnaissance du territoire (une synthèse documentaire - un travail de terrain - des entretiens et ateliers thématiques avec les acteurs territoriaux) pour faire **émerger les grandes valeurs paysagères** du territoire. Il s'agit par ailleurs d'**appréhender les dynamiques paysagères et leur perceptions pour envisager le devenir des paysages**. Ce diagnostic insiste sur les caractéristiques viticoles et agricoles du territoire pour comprendre comment ils participent à la construction ou la transformation des paysages et en font la richesse.

PHASE 2

« DÉFINIR UN PROGRAMME D'ACTION »

Identification des enjeux, définition du projet paysager (Objectifs de Qualité Paysagère), et mise en place du programme d'actions

A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, des ateliers de travail avec élus et acteurs du territoire permettent de faire émerger les enjeux de l'évolution des paysages et de se confronter à la réalité du territoire. Il s'agit notamment d'**envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique avec des objectifs de qualité paysagère (OQP)** pour le territoire. Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi - SCOT).

Suite à la définition des OQP, tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à **décliner les OQP en actions opérationnelles**. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent s'engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en oeuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les OQP définis au préalable. La concertation et l'échange dans cette phase de travail permettra aux bureaux d'étude de véritablement **transmettre le plan de paysage pour qu'il devienne l'outil opérationnel du Syndicat Mixte et des communautés de communes** en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

PHASE 3

« VALIDER LE PROGRAMME D' ACTIONS ET L'EXPÉRIMENTER »

Elaboration d'une charte d'engagement et expérimentation des pistes d'action

Cette phase finale, qui doit infuser durant toute la durée de l'étude, doit aboutir à l'élaboration d'une **charte d'engagement à l'intention des acteurs territoriaux** qui souhaite développer à court terme des pistes d'actions. Cette phase permet également de tester certaines des pistes d'actions dans un souci de mise en oeuvre opérationnelle. Ces pistes d'actions se basent et interagissent avec les expérimentations déjà en cours sur le territoire (SICAREX, Chambre d'Agriculture, lycée Bel Air, Agamy vignobles, Syndicat Mixte des rivières du Beaujolais,...).

LES GRANDES PHASES ET OBJECTIFS DU PLAN DE PAYSAGE

La démarche Plan de paysage vise à l'**élaboration d'une stratégie territoriale au vu des évolutions contemporaines et futures des coteaux viticoles dans un contexte de dérèglement climatique**. Il s'agit d'une réelle opportunité pour le territoire Beaujolais viticole de développer un programme d'actions pour répondre aux enjeux et problématiques suivants :

- De maintien d'une activité viticole permettant une transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux viticulteurs afin de lutter contre les friches
- De l'intérêt de diversifier les exploitations et de développer des circuits courts à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise
- D'accompagnement des acteurs de la filière viticole et agricole et les collectivités aux problématiques liées au dérèglement climatique
- De pérennisation et d'accompagnement de l'homogénéité et des évolutions des structures paysagères du Beaujolais

Pour le Syndicat Mixte du Beaujolais, la démarche Plan de paysage constitue une **opportunité de définir un projet agricole territorial partagé et de développer une vision opérationnelle sur le long terme** à l'échelle de l'aménagement du territoire et des paysages. Il s'agit également d'une occasion pour faire émerger des **pistes d'actions transposables dans les documents d'urbanisme** à échelle intercommunale en cours d'élaboration sur le territoire. Le Plan de paysage Beaujolais viticole s'inscrit dans une volonté, non pas de figer, mais d'accompagner un développement du territoire qui accorde les pratiques agricoles et viticoles, la préservation des milieux naturels, la valorisation des richesses architecturales et paysagères et l'attractivité résidentielle et économique.



PHASE 1

PHASE 2

PHASE 3



1.5 LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

1. UN PLAN DE PAYSAGE POUR LE BEAUJOLAIS VITICOLE

Le périmètre du Plan de paysage s'étend sur l'ensemble des **coteaux viticoles du Beaujolais** et s'étend **61 communes** dont certaines sont couvertes partiellement. Le périmètre couvre différents secteurs paysagers définis au Schéma de Cohérence Territoriale :

- les secteurs paysagers à dominante de grandes plaines agricoles
- les secteurs paysagers à dominante de coteaux viticoles et patrimoniaux

Puis plus localement au Sud et à l'Ouest, des secteurs paysagers à dominante forestière ou à dominante de coteaux agricoles. A la suite des ateliers et entretiens engagés avec les acteurs du territoire, il est apparu nécessaire de comprendre la plaine et les berges de Saône dans le territoire d'étude, afin de permettre une réflexion stratégique complète à l'échelle de vallées et vallons, des hauteurs jusqu'à la plaine.



Le périmètre du Plan de paysage a ainsi été amené à évoluer selon les enjeux et les pistes d'actions développés. Si ce périmètre d'étude a pu être adapté pour une plus grande cohérence paysagère, il est à noter que la réflexion ne se cantonne pas à ces limites fictives, mais englobe les dynamiques agricoles et naturelles à plus grande échelle, notamment en lien avec le Beaujolais Vert, et le secteur du Val De Saône.

2. LES GRANDS TRAITES ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

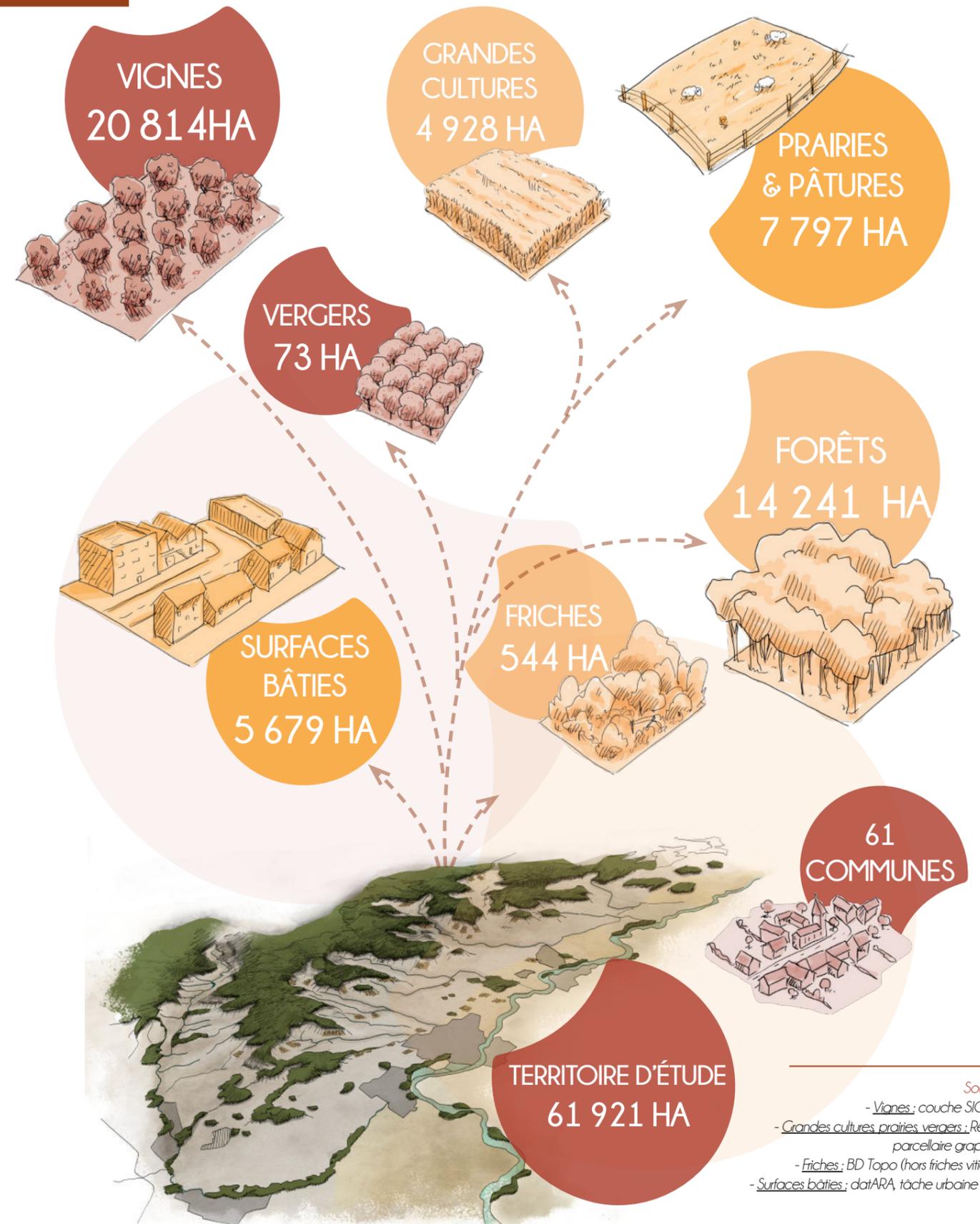
Au nord du département du Rhône, le Beaujolais viticole constitue l'un des deux ensembles paysagers du territoire du Beaujolais. Cet ensemble paysager s'inscrit dans une diagonale de grands vignobles installés sur les coteaux qui dominent la vallée de la Saône depuis Dijon jusqu'à Lyon. L'identité viticole du territoire le différencie aisément l'ensemble paysager qui le jouxte en Ouest, ensemble dit du «Beaujolais vert». Celui-ci est en effet défini comme un secteur de moyenne montagne, et occupé par des activités d'élevage bovin, laitier ou allaitant, ainsi que de sylviculture de Douglas. Ce secteur n'est pas pris en compte dans le périmètre du Plan de Paysage, mais les interactions entre ces deux ensembles paysagers y sont appréhendées et développées dans une optique de stratégie paysagère territoriale.

Les paysages du Beaujolais viticole sont ainsi **porteurs d'une identité singulière liée à l'agriculture dynamique et diversifiée**. Les vignobles du Beaujolais suivent en effet deux trajectoires différentes. La côte viticole Nord du Beaujolais est reconnue comme un territoire de crus qui a su préserver la notoriété de son vignoble. Inversement, les territoires viticoles du Sud souffrent d'une image peu valorisée, entraînant une perte de reconnaissance et de dynamisme du vignoble et de la profession. Les exploitations viticoles du Sud Beaujolais sont ainsi confrontées à des problématiques de transmission. À l'échelle du Beaujolais, ce sont **près de 53% des agriculteurs qui ont plus de 50 ans et 20% plus de 60 ans**. Ainsi, dans les dizaines d'années à venir, le Beaujolais va connaître un renouvellement important de ses viticulteurs. Outre cette problématique, le territoire du Beaujolais est situé aux portes de la métropole lyonnaise. Traversé par des axes d'échanges d'envergure nationale et localisé aux portes de la métropole, le sud-est du territoire est particulièrement accessible, et connaît donc une forte pression urbaine et a subi au cours des dernières années d'importantes mutations. **De fortes pressions foncières s'exercent ainsi sur les espaces naturels et agricoles du Val de Saône et des coteaux viticoles**, menaçant ainsi la qualité et l'unité paysagère du Beaujolais viticole, ainsi que la richesse faunistique et floristique des milieux naturels.

Par ailleurs, le Beaujolais est de plus en plus soumis à des épisodes de sécheresse estivale ainsi qu'à une augmentation des périodes de fortes précipitations; les effets d'un dérèglement climatique doivent aujourd'hui être anticipés au regard des risques naturels engendrés, mais également de la disponibilité de la ressource en eau, notamment vis à vis des pratiques agricoles.



1.5 LE TERRITOIRE D'ÉTUDE



Sources :
 - Vignes : couche SIG SMB
 - Grandes cultures prairies vergers : Registre parcellaire graphique
 - Friches : BD Topo (hors friches viticoles)
 - Surfaces bâties : datARA, tâche urbaine 2017



1.1

LE SOCLE NATUREL

UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE

DE MULTIPLES VALLONS DESSINÉS PAR UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE

Le territoire d'étude s'inscrit dans le bassin versant de la Saône. De nombreux cours d'eau affluents de la Saône constituent des continuités écologiques et paysagères transversales, structurent le paysage et dessinent **des vallons en ricochets, des monts à la Saône**.

UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE QUI SE LIT À TRAVERS LES PAYSAGES

La diversité des paysages du Beaujolais est issue d'une histoire géologique mouvementée, vieille de près de 500 millions d'années. La complexité, la diversité et la richesse géologique du territoire, reconnue par le label Géoparc mondial UNESCO, ont produit des **sols variés qui qualifient les paysages, participent à la richesse des milieux naturels, des terroirs agricoles et du bâti traditionnel**.

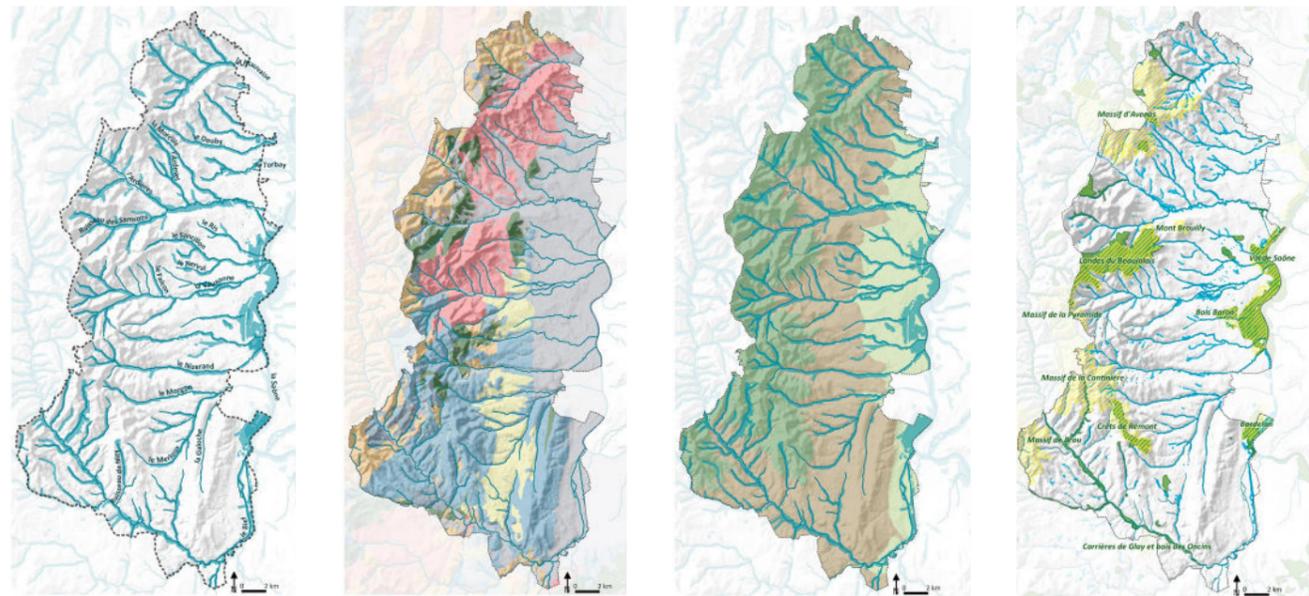
UNE TOPOGRAPHIE ÉTAGÉE DES MONTS À LA PLAINE

Depuis la ligne de crête des monts du Beaujolais, axée Nord-Sud, le relief s'adoucit progressivement jusqu'à la Saône :

- Les monts et contreforts du Beaujolais (de 500 à 1000m d'altitude).
- Les coteaux (de 200 à 500m d'altitude).
- La plaine de Saône (autour de 170-200m d'altitude).

UNE RÉPARTITION SPÉCIFIQUE DE MILIEUX NATURELS DIVERSIFIÉS

La grande diversité de milieux naturels du Beaujolais est liée à la richesse des situations topographiques, hydrographiques et géologiques du territoire : milieux alluviaux, espaces forestiers, milieux humides et aquatiques, landes et pelouses sèches... Ces milieux remarquables, dont l'intérêt écologique est souligné par la présence de nombreux inventaires et protections sont essentiellement situés à l'Ouest sur les contreforts et monts du Beaujolais et à l'Est sur le val de Saône.



<p>--- Périmètre d'étude</p> <p>— Cours d'eau</p> <p>■ Espace perméable lié aux milieux aquatiques (Source SRCE)</p>	<p>Géologie simplifiée</p> <p>■ Alluvions, colluvions, loess et limons, dépôts divers</p> <p>■ Terrains argilo-siliceux continentaux</p> <p>■ Grés, calcaires, marnes</p> <p>■ Granites, microgranites</p> <p>■ Sédiments détritiques terrigènes</p> <p>■ Roches volcaniques</p> <p>■ Roches métamorphiques</p> <p>■ Gneiss</p>	<p>--- Périmètre d'étude</p> <p>— Cours d'eau</p> <p>■ Espace perméable lié aux milieux aquatiques (Source SRCE)</p> <p>Entités paysagères</p> <p>■ Contreforts</p> <p>■ Coteaux et piémonts</p> <p>■ Plaine alluviale</p>	<p>--- Périmètre d'étude</p> <p>— Cours d'eau</p> <p>■ Réservoir de biodiversité (SRCE)</p> <p>■ Zone humide</p> <p>■ Espace Naturel Sensible</p>
--	--	---	---

FABRIQUES Architectures Paysages, Paysagistes et architectes

Territoires&Paysages, Paysagistes et géographes / Sites&Paysages, Paysagistes et urbanistes / Atelier Popcorn, Concertation et communication



1.1

LE SOCLE NATUREL

UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE

TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES AFFIRMÉES

LES CONTREFORTS BOISÉS ET LANDES

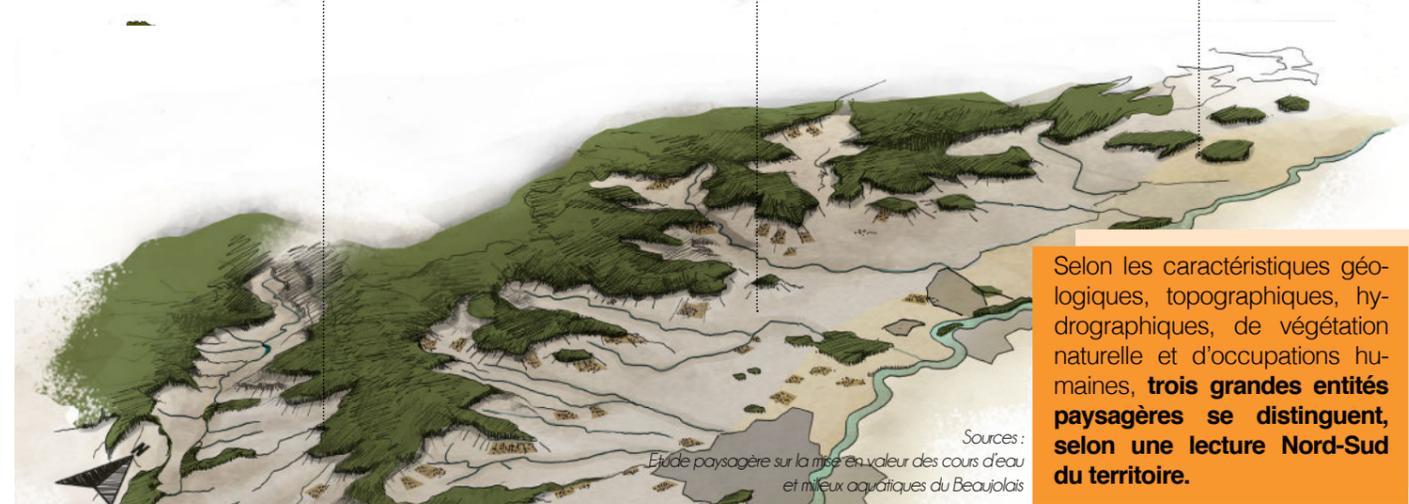
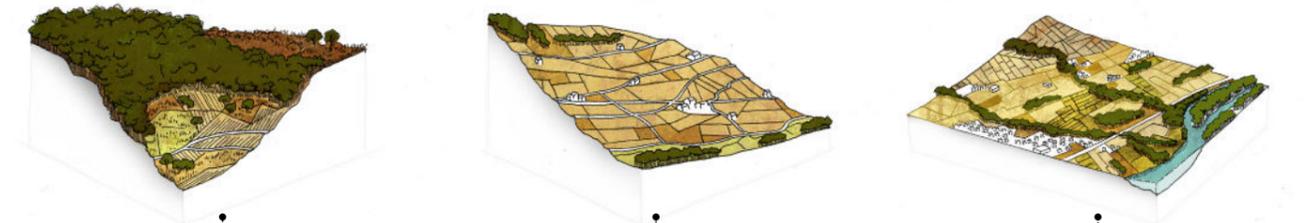
À l'Ouest du territoire et étagés entre 500 et 1000m d'altitude, cette entité s'identifie par son socle cristallin, des fortes pentes, des talwegs étroits et des monts arrondis, couverts de hêtraie-sapinière et de plantations de douglas (au-delà de 700-900m, étage montagnard) ou de chênaie (en deçà de 700m, étage collinéen). Les boisements sont entrecoupés de prairies, de cultures et de landes, pour former un paysage bocager typique de pratiques agricoles extensives, issues du système agropastoral traditionnel.

LES COTEAUX VITICOLES

Les coteaux, entre 200 et 500m d'altitude, s'identifient fortement par la culture de la vigne, figure emblématique du Beaujolais, qui occupe les plateaux, les collines, les pentes des vallées qui se succèdent du Nord au Sud. Seules les prairies humides de fond de vallées rompent cette unité qui offre au regard un paysage très ouvert et de larges vues remarquables, dominées par les monts boisés et dominants sur les vallées. Associés aux pentes douces, les vignobles sont orientés globalement du nord-est au sud-ouest, à une altitude moyenne de 200m. La diversité des appellations et crus témoignent de la richesse et de la singularité des sols et de la géologie : des terrains argilocalcaires et gréseux peu profonds au sud, des sols cristallins légers et acides sur les hauteurs et granitiques, au nord.

LA PLAINE ALLUVIALE

Entre 170 et 200m d'altitude, la plaine, constituée d'une série de terrasses alluviales, dévoile des sols composés essentiellement de limon, d'argile et de sable qui offre une aptitude culturale relativement bonne. Elle concentre ainsi les cultures intensives, grands tènements de céréaliculture... mais montre aussi des pratiques de polyculture (élevage et prairies) caractérisée par une trame bocagère encore très présente sur certains secteurs, à l'interface entre les terrasses viticoles et la plaine ainsi que dans les méandres de la Saône. Structuré par deux grands pôles urbains, Villefranche-sur-Saône et Belleville-en-Beaujolais, et situé à proximité de Mâcon et de l'agglomération lyonnaise, le Val de Saône reste encore largement sous influence urbaine. Les voies de communication qui le traversent du nord au sud, (RN6, A46, A6, voie ferrée (ligne Lyon-Mâcon) constituent des axes de circulation majeurs favorisant son ouverture.



Selon les caractéristiques géologiques, topographiques, hydrographiques, de végétation naturelle et d'occupations humaines, **trois grandes entités paysagères se distinguent, selon une lecture Nord-Sud du territoire.**

Sources :
Etude paysagère sur la mise en valeur des cours d'eau et milieux aquatiques du Beaujolais

Plan paysage du Beaujolais viticole - Syndicat Mixte du Beaujolais
2019-2021



II.2 LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

SIX IMPLANTATIONS HUMAINES REMARQUABLES



(Chiroubles, Odenas, Vaux en Beaujolais...)



(Le Perréon, Beaujeu, Jarnioux...)



(Oingt, Ternand...)

LES VILLAGES DE COTEAUX, LES HAMEAUX VITICOLES

Traditionnellement les coteaux viticoles et agricoles du Beaujolais sont **rythmés par un bâti très dispersé répondant à des logiques d'implantation liées à l'exploitation traditionnelle de la vigne, aux routes et à la présence de l'eau**. La majorité des villages des coteaux viticoles originellement de petite taille, ont longuement conservé une **densité importante et une forme urbaine compacte** de manière à préserver tant que possible les surfaces agricoles exploitables.

LES VILLAGES DE FOND DE VALLON

Plusieurs villes et villages ont été construits à proximité des cours d'eau, à une distance raisonnable pour éviter tout risque d'inondation. C'est le cas de la ville du Perréon, où l'on peut percevoir l'implantation d'origine du village en piémont des coteaux viticoles, sur le premier léger relief hors d'eau. Dans un autre registre, le village de Jarnioux dialogue avec le cours de l'Ombre, canalisé au sein du village par un ouvrage en pierres dorées. Limite entre la voie et l'espace public, il constitue un **élément structurant et qualitatif** du village.

LES VILLAGES PERCHÉS DES PIERRES DORÉES

Si les points hauts restent modestes, un grand nombre de villages se sont développés **perchés sur de petits éperons, au sommet d'un vallon**. Ces motifs urbains sont très repérables à l'échelle des vallées de par leur **logique d'implantation historique, mais également grâce à leurs caractéristiques architecturales, qui révèlent les natures de sols en présence** (pierre locale calcaire de couleurs ocre jaune qui affleure à la surface des sols).



(Pommiers, Marcy, Charnay...)



(Vauxrenard, Marchamp...)



(Belleville, Saint Georges de Reneins...)

LES VILLAGES PROMONTOIRES EN CRÊTE

Plus au Nord-Est des Pierres Dorées, plusieurs villages se sont **implantés en crête, une situation de promontoire** qui leur permet de maintenir une implantation urbaine semblable à celle des villages de coteaux, autour d'un axe viaire ou d'un carrefour, tout en **profitant de la situation de balcon sur les paysages de la plaine et de la proximité des infrastructures du val de Saône**.

LES VILLAGES TÊTE DE BASSIN

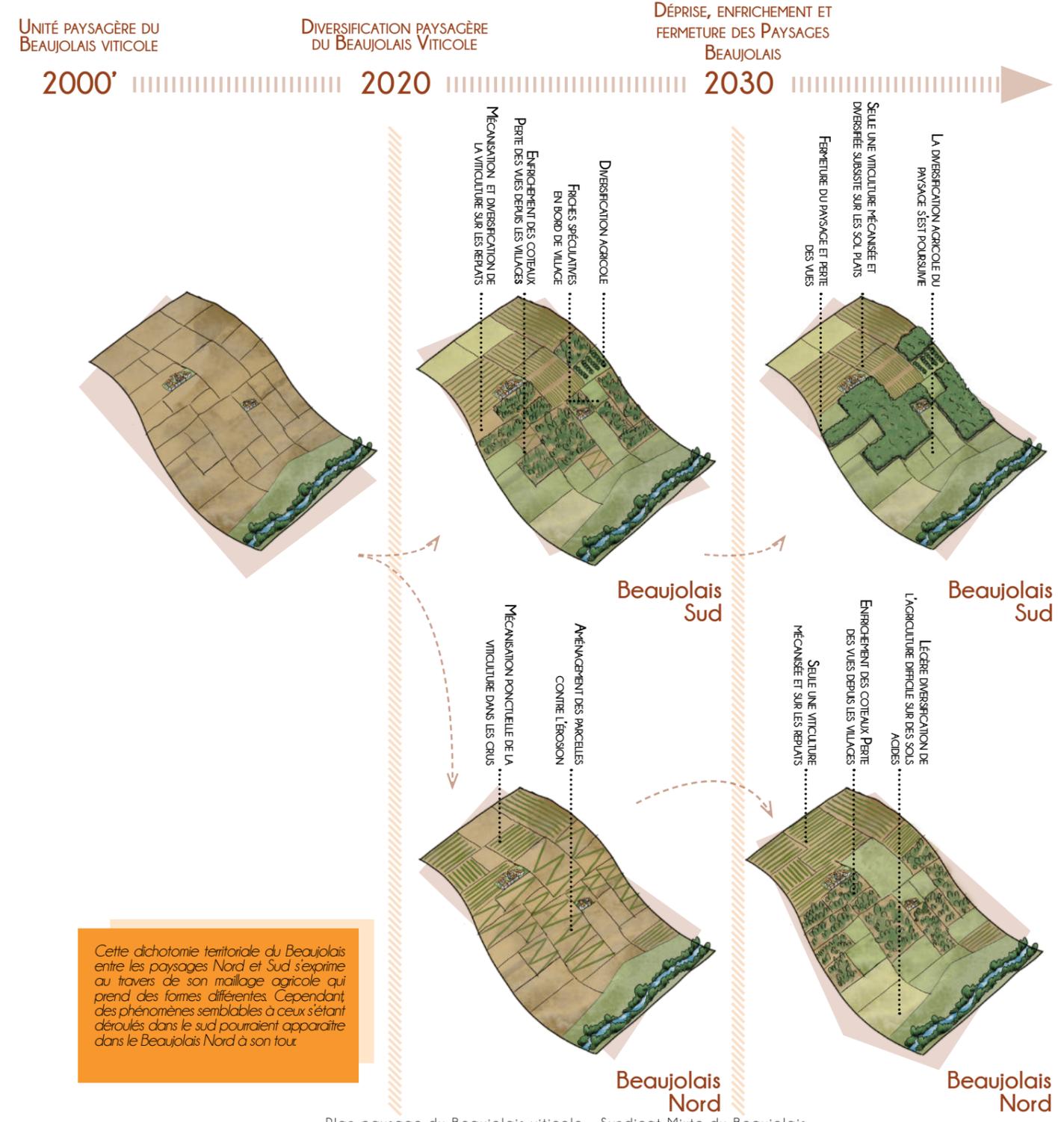
Les propriétés sont soit closes de murs qui se prolongent le long des voies hors du village, soit bordées par des petits jardins potagers ou des vergers. Ils constituent des **franges aux bourgs anciens, dont les contours sont nets et soignés** lorsqu'on les perçoit depuis le vignoble. Ainsi, les murets qui entourent ces jardins et ces petites parcelles de vignes aux franges des bourgs forment une **transition douce avec les espaces agricoles dont les murgers et les cadoles sont des rappels architecturaux, et établissent des liens visuels subtils entre les villages et les espaces agricoles**.

LES VILLES & VILLAGES DE PLAINE

Sur la plaine alluviale, **l'implantation urbaine est liée et dépendante des infrastructures successives**. L'absence de relief ne limite pas le développement urbain sur ce secteur, qui **tend à créer entre chaque ville un continuum urbain à l'échelle du val de Saône**, contraint dès lors par les risques de crue. Ces villes de plaine s'organisent en **front continu le long des voies viaires principales, composant un ensemble de rues rectilignes** et marquant un caractère urbain affirmé dans les centres.

II.3 PANORAMA & PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION :

Les dynamiques d'évolution que connaît actuellement le territoire du Beaujolais viticole s'expriment de manières très diverses, d'abord au regard du secteur dans lequel on se trouve, mais également selon que l'on se situe à proximité ou non de la métropole lyonnaise et des axes principaux de communication. On perçoit tout d'abord **des tendances aux temporalités bien différentes entre les secteurs du Beaujolais Nord, Médian et Sud**, bien que ces mutations demeurent **similaires en terme d'impacts paysagers**.



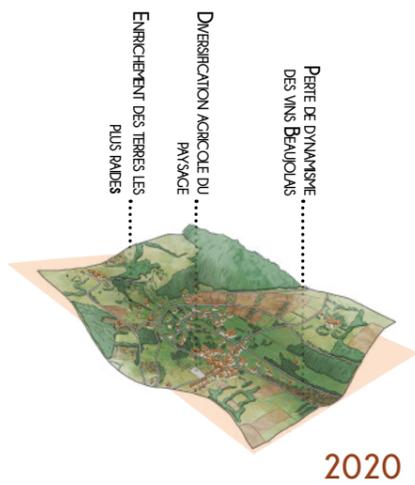


II.4

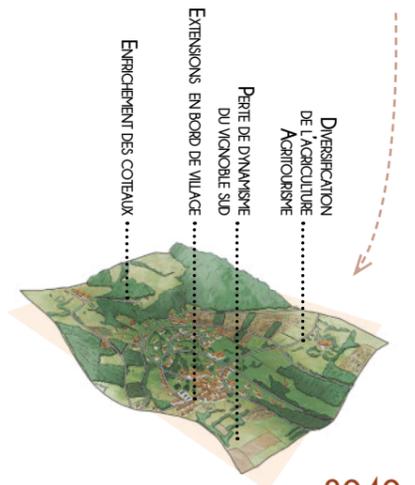
PANORAMA & PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION :

Ces dynamiques plurielles interrogent la forme que prendront les paysages du beaujolais dans un avenir proche. À moyen terme, le Beaujolais Sud risque de **poursuivre sa dynamique paradoxale d'enrichissement mais également retourner vers une occupation plus équilibrée comme celle connue avant l'hégémonie viticole**. Dans le Beaujolais Nord, les enjeux sont tout aussi importants, le risque **d'enrichissement et d'abandon des terres non mécanisables** et donc de percevoir une **perte rapide de lisibilité de son paysage viticole**.

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION BEAUJOLAIS SUD



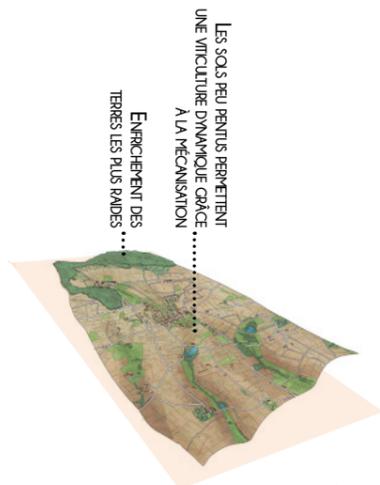
2020



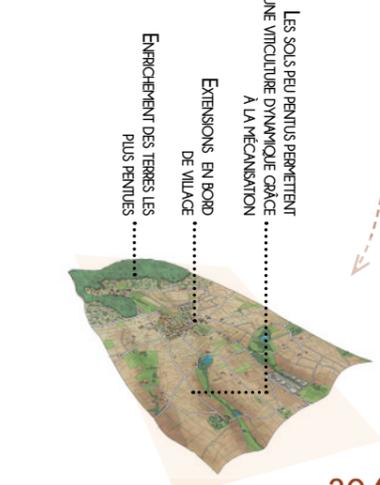
2040

Dans le Beaujolais Sud, les dynamiques d'abandon des terres raides se poursuivent. Cependant, dans un même temps, des dynamiques de diversification de l'agriculture s'accroissent. Face à cela, les dynamiques d'extensions urbaines sont à considérer au regard de ces évolutions du paysage.

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION BEAUJOLAIS MÉDIAN



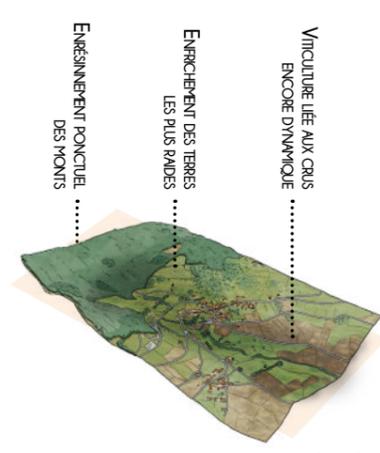
2020



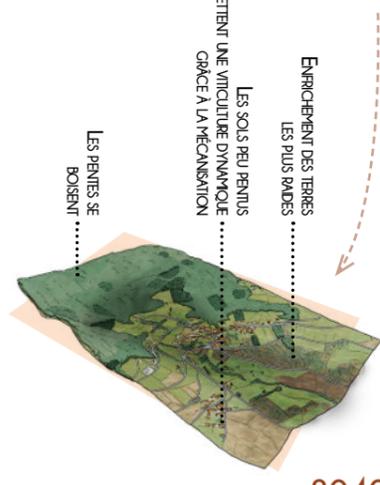
2040

Dans le Beaujolais médián, les enjeux sont mixtes, la topographie plus douce permet une mécanisation assez globale du vignoble. Cependant les terres les plus raides sont elles aussi menacées de déprise. Les villages, bien qu'éloignés des grands pôles urbains demeurent relativement attractifs mais suggèrent une approche temporisée de l'urbanisation des bourgs.

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION BEAUJOLAIS NORD



2020



2040

Dans le Beaujolais Nord, les enjeux sont forts, le vignoble se re-questionne et les villages s'approprient à accueillir de nouveaux habitants travaillant à Mâcon. La dynamique d'enrichissement et d'enrésinement est un enjeu majeur à considérer.

II.4

PANORAMA & PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION :



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.

Les réflexions engagées au sein du Plan de Paysage se situent à la croisée des enjeux de l'agriculture, des espaces naturels et de l'urbanisme.

Les actions auxquelles cette démarche aboutira viseront à accompagner un développement du territoire équilibré et qualitatif, qui allie une valorisation des singularités architecturales et paysagères avec un dynamisme résidentiel et économique. En aucun cas, il ne s'agira de chercher à mettre sous cloche un paysage vivant, dynamique et habité.

1. Espaces bâtis ; 2. Fiches ; 3. Verger ; 4. Grandes cultures ; 5. Prairies et pâtures ; 6. Forêt ; 7. Vignes ;

III.1

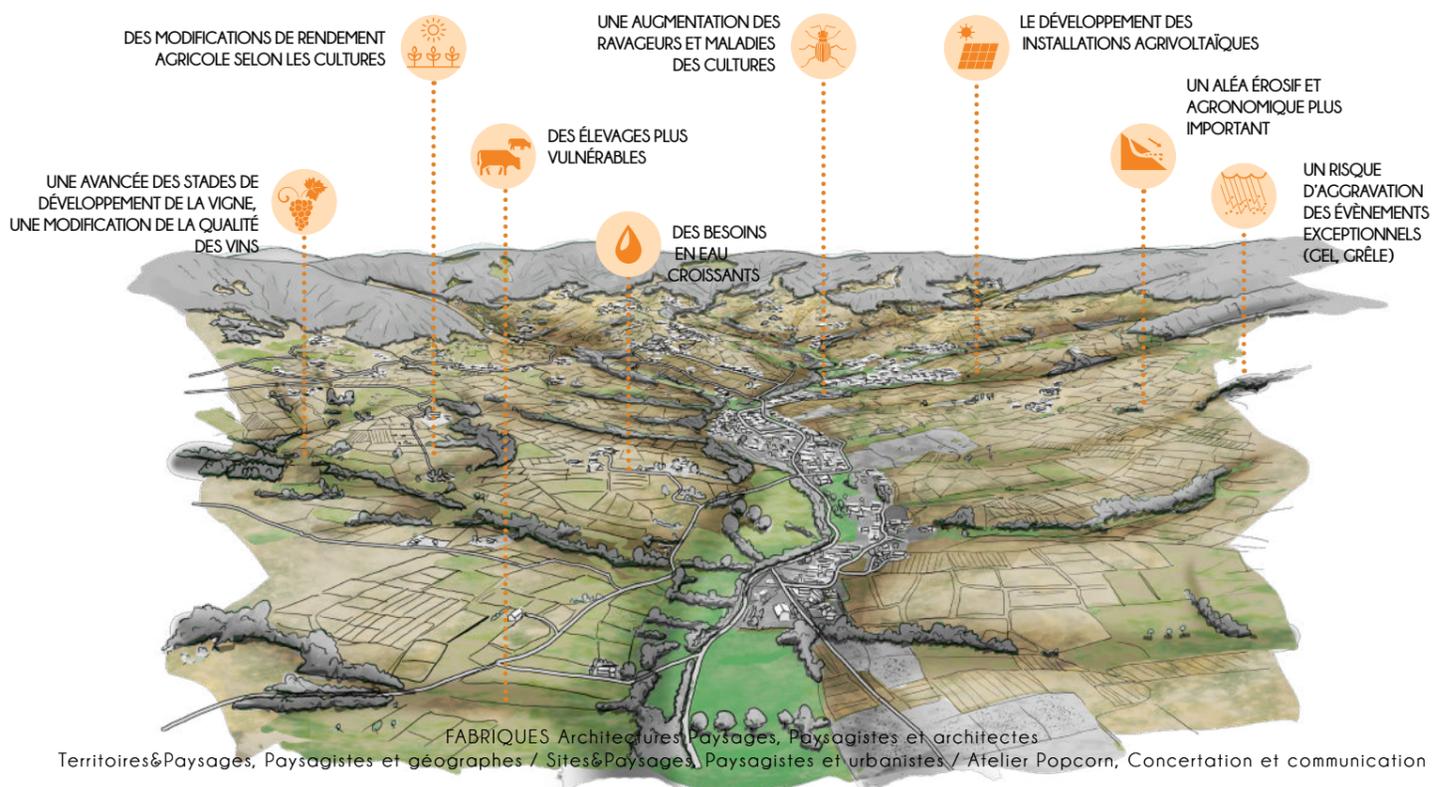
LES TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGES AGRICOLES & VITICOLES



Une dichotomie nord-sud lisible à l'échelle du grand paysage / Des relations complexifiées entre hameaux et espaces cultivés de proximité / Des écrans agricoles et viticoles à préserver

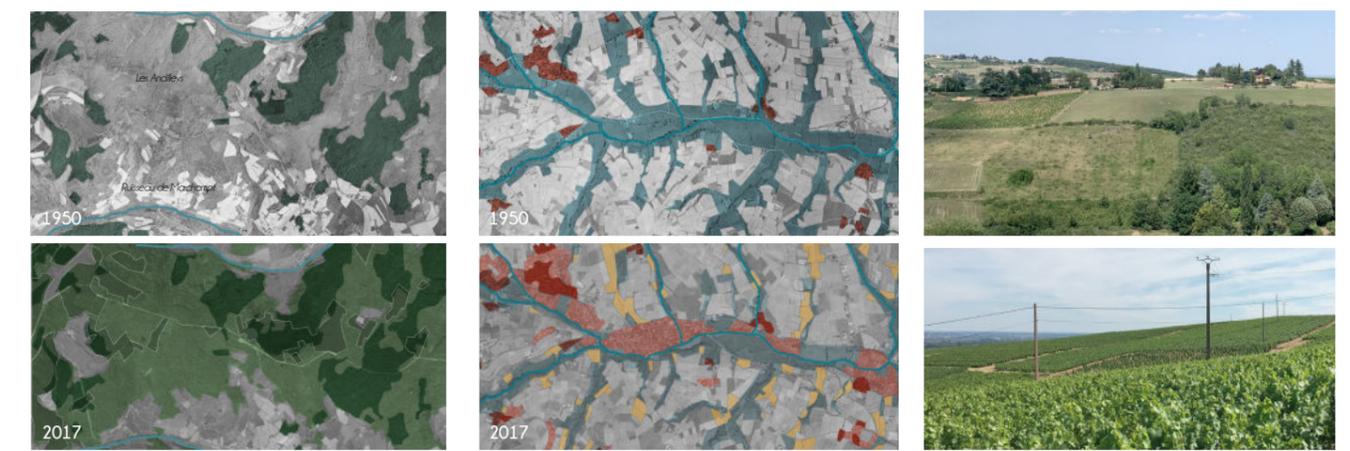
Touché précocement par une mutation paysagère, le Beaujolais Sud a initié de nouvelles dynamiques culturelles entraînant petit à petit un traitement spatial différent du maillage agricole. La diversification agricole entraîne une **mutation du paysage vers un système de polyculture**. Le territoire beaujolais faisait auparavant preuve d'interrelations fortes entre espaces urbains et espaces agricoles. **L'agriculture vivrière et les ceintures cultivées qui bordaient les villages** ont subi une rupture progressive des interrelations agro-urbaines et la **dégradation des liens entre espaces habités et cultivés**, a favorisé le développement de l'urbanisation **sur des terres vivrières qui jouaient auparavant un rôle de transition entre l'espace habité et l'espace cultivé**. **L'agriculture et la viticulture participent à la mise en valeur du patrimoine bâti. Cette interaction, inscrite de longue date dans le territoire, participe à l'harmonie des lieux.** Cependant, dans les secteurs de déprises agricoles comme celui des Pierres Dorées dans le Sud Beaujolais, **les friches, en trop grand nombre érodent les qualités du patrimoine bâti.**

EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



III.1

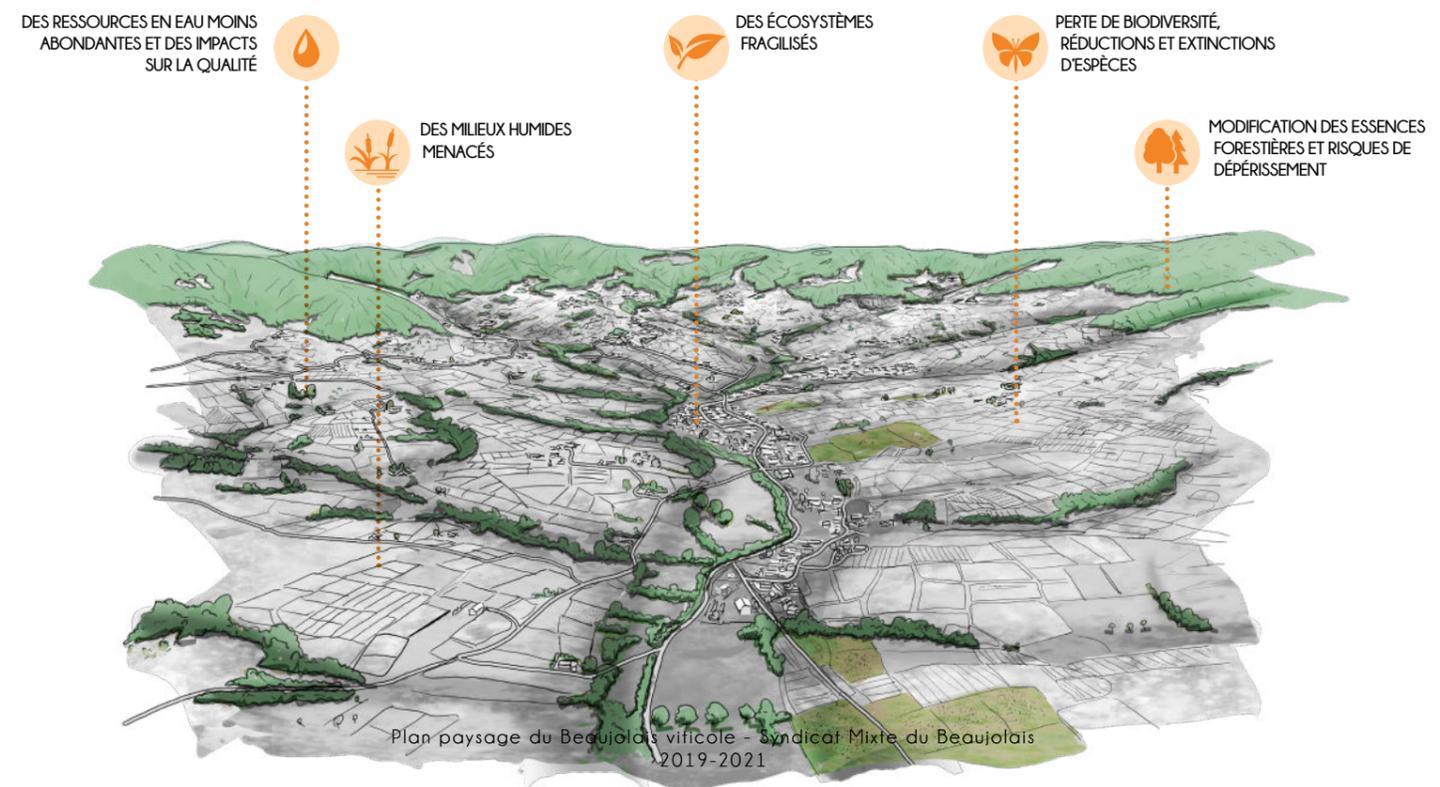
LES TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGES NATURELS



Progression des boisements et fermeture des paysages / Perte des continuités naturelles des vallons et un réseau hydrographique peu valorisé / Enfrichement des coteaux viticoles et perte de structures végétales dans les espaces cultivés

Le socle paysager du territoire d'étude se compose des **contreforts boisés, des piémonts viticoles et de la plaine alluviale**. Ces entités sont structurées par un **système de vallées transversales**, et un maillage hydrographique très fort sur le territoire, garant d'espaces de prairies et de zones humides en fond de vallées. Les cours d'eau et ruisseaux affluent de la Saône structurent le territoire et en offrent **des continuités paysagères et écologiques, des sommets jusqu'aux berges de la Saône**. Ces continuités sont **menacées par l'intensification agricole comme par l'urbanisation**. Une dynamique de **fermeture des paysages** des espaces ouverts est à l'œuvre sur le territoire et notamment sur les contreforts boisés. Elle est à la fois liée à un **enrésinement** et à un **enfrichement des prairies et pâtures**.

EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



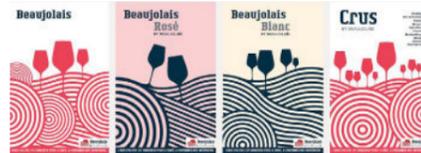


III.1

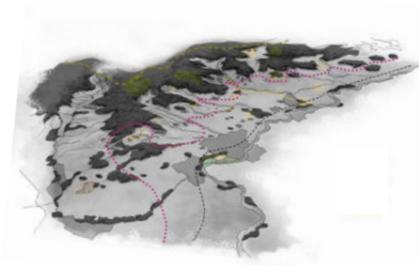
LES TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGES RÉCRÉO-TOURISTIQUES



DES ATOUTS MULTIPLES PARFOIS NÉGLIGÉS



UNE DOUBLE STRATÉGIE DE REVALORISATION DES APPELLATIONS ET DE DIVERSIFICATION

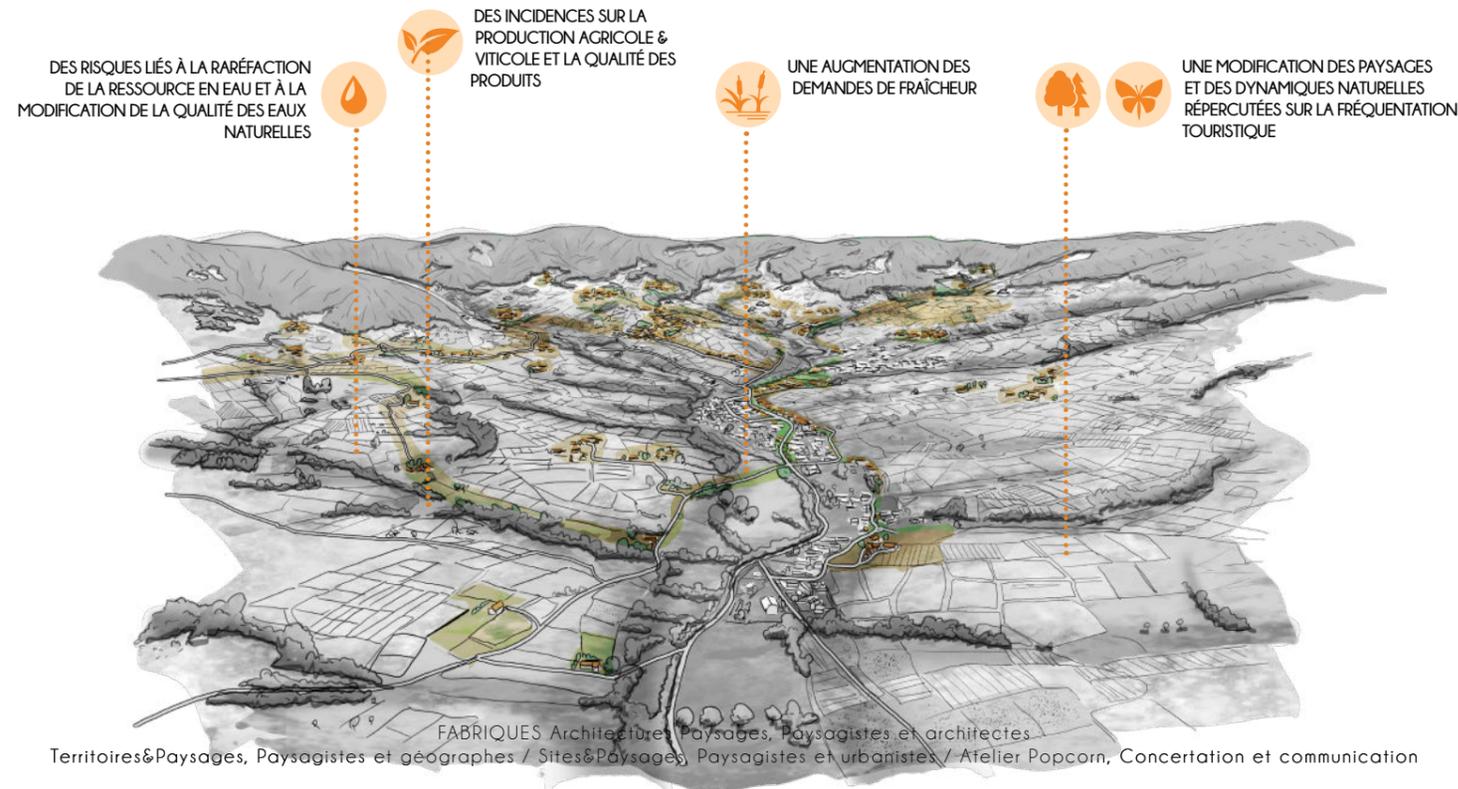


- GR
- ROUTE DES VINS
- AUTOROUTE
- VOIE VERTE
- VOIE DU TACOT - PORTE DE PIERRES DORÉES

UN DÉVELOPPEMENT DES MODES DOUX COMME ALTERNATIVE AU RÉSEAU ROUTIER

Les paysages du Beaujolais viticole sont garants de **multiples atouts** vecteurs à la fois d'une **identité territoriale**, d'un **attrait touristique fort** et de **loisirs quotidiens variés**. Si **l'image viti-vinicole**, est la première caractéristique reconnue, **le patrimoine bâti et végétal, la géologie multiple, les milieux naturels, et les points de vue offerts** par la micro-topographie du territoire sont autant de caractéristiques à valoriser.

EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



III.1

LES TENDANCES D'ÉVOLUTION PAYSAGES BÂTIS



DES EXTENSIONS URBAINES QUI BROUILLENT LES PERCEPTIONS & LES COMPLÉMENTARITÉS AGRI-URBAINES



DES FRANGES AGRO-URGAINES EN MUTATION

- UN DURCISSEMENT DES FRANGES URBAINES
- DES FRICHES SPÉCULATIVES GÉNÉRÉES PAR UNE FORTE PRESSION FONCIÈRE
- DES ENTRÉES DE VILLES QUI PEINENT À MAINTENIR LEUR LISIBILITÉ

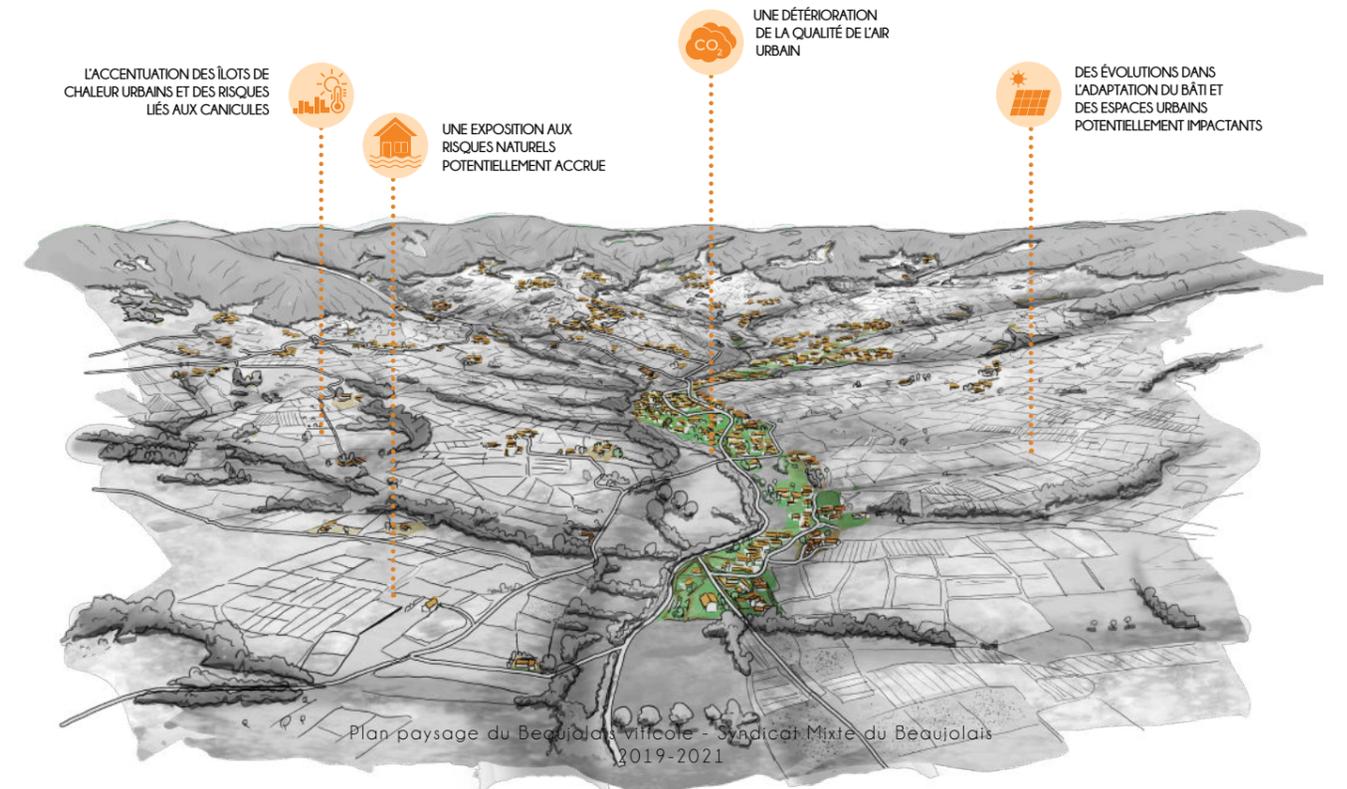


UNE ÉVOLUTION COMPLEXE DU BÂTI AGRICOLE ISOLÉ DANS LE VIGNOBLE

- CHANGEMENTS DE DESTINATION
- RISQUES DE CONFLITS D'USAGES
- INSCRIPTION DÉLICATE DES NOUVEAUX BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE

Qu'il s'agisse de leurs matériaux de mise en œuvre révélateurs des sous-sols, ou de leur implantation fine et stratégique en dialogue avec les ressauts topographiques des vallées, **le tissu bâti du Beaujolais entretient un lien historique délicat avec son territoire**. Le développement peu intégré au paysage de ces zones pavillonnaires et d'activités en périphérie des villes a souvent déstructuré le vignoble, la plaine agricole, et les espaces naturels. Il en résulte sur divers secteurs, **un paysage qui tend parfois à se banaliser, ou dont l'identité s'est estompée voir effacée aux franges des villes**.

EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



IV.1

LES GRANDES VALEURS PAYSAGÈRES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

DES SINGULARITÉS SUR LESQUELLES S'APPUYER

1

DES PAYSAGES VITICOLES IDENTITAIRES ANIMÉS PAR UNE VITICULTURE EN PERTE DE VITESSE QUI INNOVE ET IMPULSE UNE DIVERSIFICATION AGRICOLE

- Un vignoble structurant qui souligne la topographie subtile du territoire
- Une diversité agricole de polyculture-élevage qui anime et les paysages Sud Beaujolais

DES SITES TÉMOINS D'UNE ÉPAISSEUR HISTORIQUE ET CULTURELLE FORTE

- Des noyaux villageois singuliers entretenant un dialogue fort avec la topographie du territoire
- Des sites bâtis remarquables qui s'affirment dans les paysages ouverts du vignoble
- Une géologie diversifiée récemment valorisée qui s'exprime à travers l'architecture, les terroirs et des sites témoins
- Un petit patrimoine riche et varié qui anime les paysages du vignoble

2

3

L'EAU, MARQUEUR DISCRET MAIS STRUCTURANT DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

- Des paysages intimes et précieux liés au réseau hydrographique des vallées transversales
- Des paysages d'eaux et de nature du val de Saône, sources d'aménités et paysagères
- Un riche patrimoine lié à l'eau qui ponctue vallées et villages

4

UNE STRUCTURATION ÉTAGÉE DU TERRITOIRE, DES MONTS À LA PLAINE, AFFIRMÉE PAR LE COUVERT VÉGÉTAL

- Un maillage de landes, bois et pâturages sur des contreforts boisés témoins d'un système agro-pastoral ancestral menacé

Des milieux naturels spécifiques supports de biodiversité et d'équilibre écologique à l'échelle du territoire (landes et forêts sur les contreforts, végétation témoignant de la présence d'eau, des cours d'eau à la plaine alluviale, structures végétales au sein du vignoble...)

- Une Trame Verte et Bleue structurante permettant la lecture et la lisibilité du territoire

5

UN TERRITOIRE VIVANT ET PARCOURU

- Un paysage en ricochets animé par des jeux de perspectives changeantes et des vues d'exception
- Une dispersion historique de multiples hameaux au cœur du vignoble qui animent et qualifient les paysages
- Un maillage dense et ancré de chemins et de routes qui irriguent le territoire en faveur d'une découverte variée des paysages
- Une stratégie touristique efficiente et structurée autour de l'attrait du vignoble



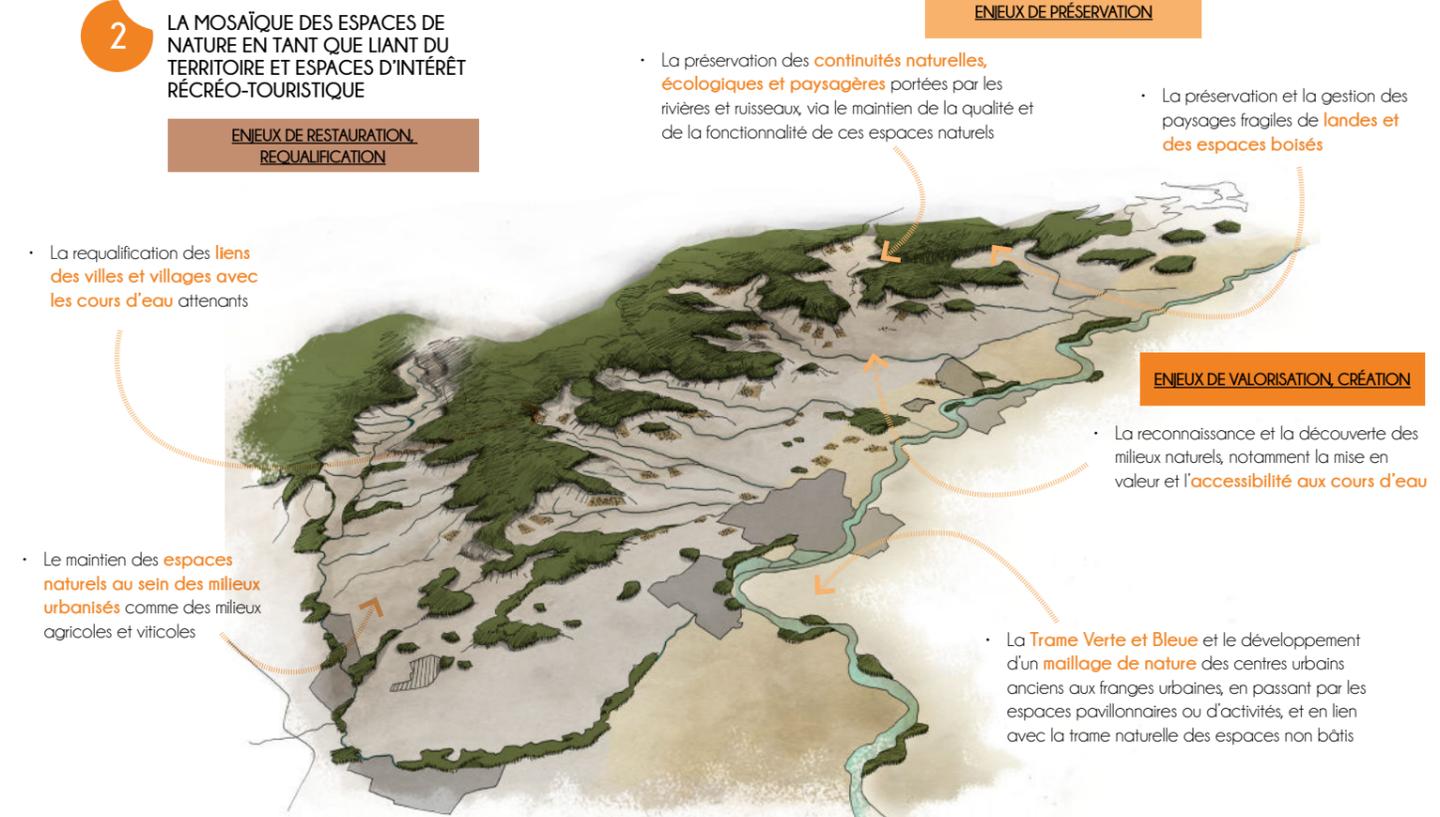
IV.2 LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



1 REPENSER UN MAILLAGE AGRICOLE ET VITICOLE ÉQUILIBRÉ SUPPORT D'UNE POLYCLTURE DU TERRITOIRE

- Le maintien et le développement d'un système de polyculture élevage qui préserve la diversité, le potentiel nourricier, et la biodiversité du paysage
- La réactivation d'un système agricole de territoire complémentaire entre Beaujolais vert et Beaujolais viticole et sa plaine alluviale via le développement du pâturage
- Le maintien et la spécialisation de la viticulture sur des secteurs propices
- La gestion des friches agricoles et viticoles et leur potentielle reconversion
- L'eau et le réseau hydrographique, la préservation d'une ressource, d'un maillage écologique, et d'un patrimoine agricole et culturel ancestral
- La valorisation et le maintien des paysages agricoles du val de Saône et l'amplification de ses productions locales
- Le maintien et le développement de la biodiversité au sein des espaces agricoles et viticoles
- La réhabilitation de grands ensembles bâtis agricoles pour permettre une installation de nouveaux viticulteurs et agriculteurs

IV.2 LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



2 INTÉGRER ET PROTÉGER LA MOSAÏQUE DES ESPACES DE NATURE EN TANT QUE LIANT DU TERRITOIRE ET ESPACES D'INTÉRÊT RÉCRÉO-TOURISTIQUE

- Le maintien des espaces naturels au sein des milieux urbanisés comme des milieux agricoles et viticoles
- La Trame Verte et Bleue et le développement d'un maillage de nature des centres urbains anciens aux franges urbaines, en passant par les espaces pavillonnaires ou d'activités, et en lien avec la trame naturelle des espaces non bâtis
- La requalification des liens des villes et villages avec les cours d'eau attenants
- La reconnaissance et la découverte des milieux naturels, notamment la mise en valeur et l'accessibilité aux cours d'eau
- La préservation des continuités naturelles, écologiques et paysagères portées par les rivières et ruisseaux, via le maintien de la qualité et de la fonctionnalité de ces espaces naturels
- La préservation et la gestion des paysages fragiles de landes et des espaces boisés

3 L'ITINÉRANCE MULTIPLE DU TERRITOIRE, RÉVÉLATRICE DE LA DIVERSITÉ DE QUALITÉS DU BEAUJOLAIS VITICOLE, EN S'APPUYANT SUR LES TRAMES HISTORIQUES

ENJEUX DE PRÉSERVATION

- La protection et le maintien des **espaces agricoles vitrines** aux abords du bâti remarquable

ENJEUX DE RESTAURATION, REQUALIFICATION

- La restructuration d'une **signalétique cohérente** et inscrite dans les paysages

- Le maintien des **cônes de vue** qualitatifs et l'anticipation des **covisibilités**

ENJEUX DE VALORISATION, CRÉATION

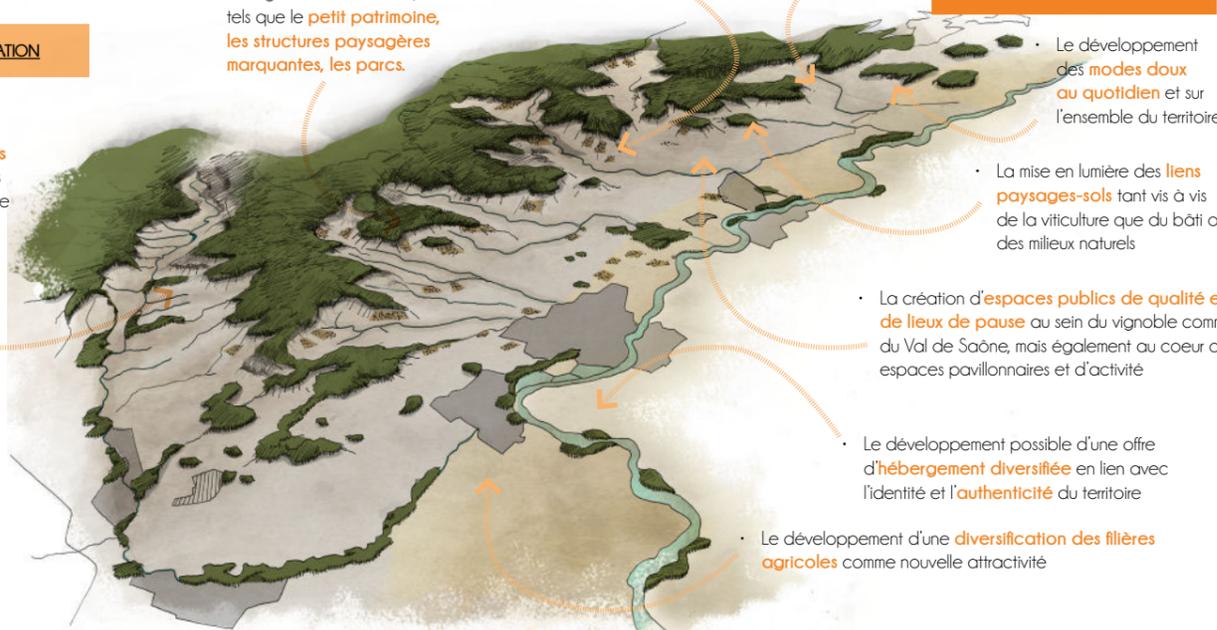
- Le développement des **modes doux au quotidien** et sur l'ensemble du territoire

- La mise en lumière des **liens paysages-sols** tant vis à vis de la viticulture que du bâti ou des milieux naturels

- La création d'**espaces publics de qualité et de lieux de pause** au sein du vignoble comme du Val de Saône, mais également au coeur des espaces pavillonnaires et d'activité

- Le développement possible d'une offre d'**hébergement diversifiée** en lien avec l'identité et l'**authenticité** du territoire

- Le développement d'une **diversification des filières agricoles** comme nouvelle attractivité



DÉVELOPPER UNE ITINÉRANCE MULTIPLE DU TERRITOIRE, RÉVÉLATRICE DE LA DIVERSITÉ DE QUALITÉS DU BEAUJOLAIS VITICOLE, EN S'APPUYANT SUR LES TRAMES HISTORIQUES

- Le maintien des cônes de vue qualitatifs et l'anticipation des covisibilités
- La création d'espaces publics de qualité et de lieux de pause au sein du vignoble comme du Val de Saône, mais également au coeur des espaces pavillonnaires et d'activité
- La protection et le maintien des espaces agricoles vitrines aux abords du bâti remarquable
- Le développement d'une diversification des filières agricoles comme nouvelle attractivité
- Le développement possible d'une offre d'hébergement diversifiée en lien avec l'identité et l'authenticité du territoire
- Le mise en réseau des curiosités et singularités du territoire, tels que le petit patrimoine, les structures paysagères marquantes, les parcs.
- La restructuration d'une signalétique cohérente et inscrite dans les paysages
- Le développement des modes doux au quotidien et sur l'ensemble du territoire
- La mise en lumière des liens paysages-sols tant vis à vis de la viticulture que du bâti ou des milieux naturels

4 LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA CORRÉLATION ENTRE LES ESPACES URBAINS ET AGRICOLES

ENJEUX DE RESTAURATION, REQUALIFICATION

- La restauration d'une épaisseur de **franges agro-urbaines** constituées et protégées

- La requalification des **seuils et entrées de villes**

ENJEUX DE VALORISATION, CRÉATION

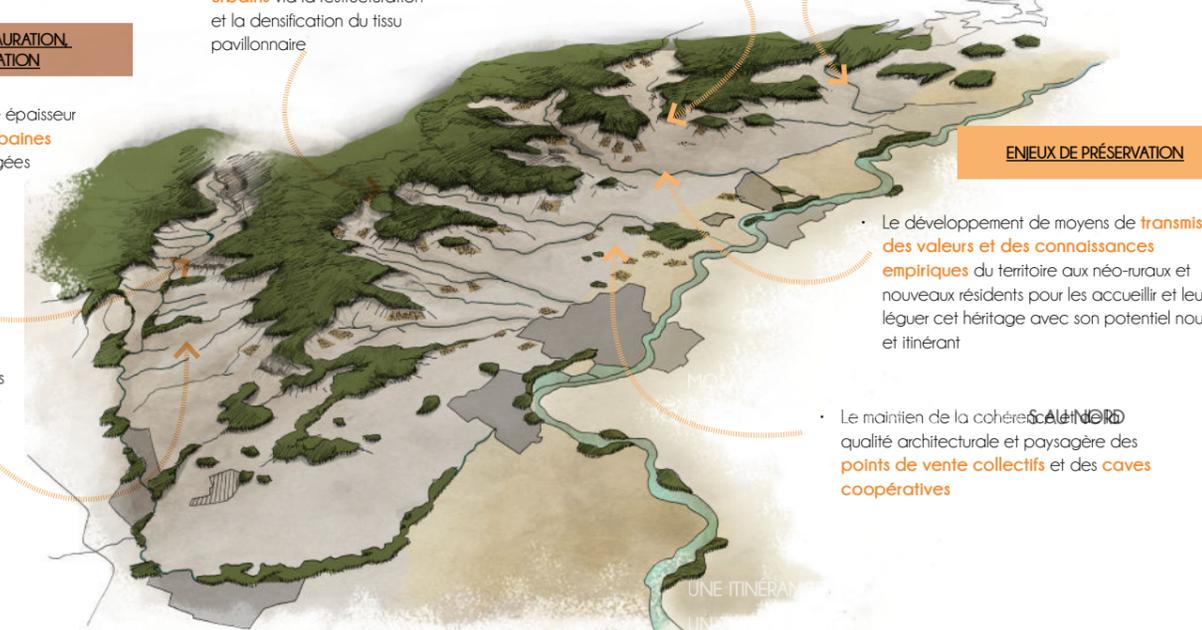
- L'encadrement et l'accompagnement des **changements de destination** des bâtiments agricoles et la valorisation de leurs abords

- L'adaptation des **nouvelles formes urbaines des villages** à la vie contemporaine dans le respect du paysage rural et des architectures vernaculaires, qui implique de nouvelles structurations urbaines

ENJEUX DE PRÉSERVATION

- Le développement de moyens de **transmissions des valeurs et des connaissances empiriques** du territoire aux néo-ruraux et nouveaux résidents pour les accueillir et leur léguer cet héritage avec son potentiel nourricier et itinérant

- Le maintien de la cohérence et de la qualité architecturale et paysagère des **points de vente collectifs** et des **caves coopératives**



PERMETTRE UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE CORRÉLATION ENTRE LES ESPACES URBAINS ET AGRICOLES

- La restauration d'une épaisseur de franges agro-urbaines constituées et protégées
- L'adaptation des nouvelles formes urbaines des villages à la vie contemporaine dans le respect du paysage rural et des architectures vernaculaires, qui implique de nouvelles structurations urbaines
- Retrouver une urbanité dans les espaces péri-urbains via la restructuration et la densification du tissu pavillonnaire
- La requalification des seuils et entrées de villes
- L'encadrement et l'accompagnement des changements de destination des bâtiments agricoles et la valorisation de leurs abords
- Le développement de moyens de transmissions des valeurs et des connaissances empiriques du territoire aux néo-ruraux et nouveaux résidents pour les accueillir et leur léguer cet héritage avec son potentiel nourricier et itinérant
- Le maintien de la cohérence et de la qualité architecturale et paysagère des points de vente collectifs et des caves coopératives

PLAN DE PAYSAGE
DU BEAUJOLAIS VITICOLE

SYNTHÈSE
DU
DIAGNOSTIC

Février 2021

Syndicat mixte du
BEAUJOLAIS